

C.R.I. N° 4 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance plénière*

Vendredi 2 octobre 2020

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Absences motivées</i>	1
<i>Communication</i>	1
<i>Ordre du jour - Approbation</i>	1
<i>Reprise de mandat</i>	1
<i>Élection d'un membre du Gouvernement wallon en remplacement d'un membre démissionnaire</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Collignon, Ministre, MM. Desquesnes, Mugemangango, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	2
<i>Remplacement d'un membre de la Commission de vérification des pouvoirs</i>	4
<i>Liste des intervenants</i>	5
<i>Index des matières</i>	6
<i>Abréviations courantes</i>	7

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Marcourt, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 3 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. - Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : Mmes Grovonius et Laruelle, retenues par d'autres devoirs.

COMMUNICATION

M. le Président. - Je vous informe que, en application de l'article 11 du règlement de police des locaux de l'assemblée, la salle des séances plénières est étendue aux salles 1, 2, 3 et 5, depuis lesquelles les députés pourront participer aux votes.

Seuls les députés présents en salle des séances plénières pourront prendre la parole.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. - Conformément aux articles 26.2 et 28.2 du règlement, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

REPRISE DE MANDAT

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la reprise de mandat de M. François Bellot.

Il convient d'acter la démission de M. François Bellot de ses fonctions de membre du Gouvernement fédéral en date du 1er octobre 2020.

Conformément à l'article 24*bis*, § 2*bis*, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, le membre du Parlement nommé par le Roi en qualité de ministre ou de secrétaire d'État fédéral et qui l'accepte cesse immédiatement de siéger et reprend son mandat lorsqu'il a été mis fin par le Roi à ses fonctions de ministre ou de secrétaire d'État.

La Commission de vérification des pouvoirs compétente ayant procédé, le 11 juin 2019, à la vérification des pouvoirs de M. Bellot, il est proposé d'acter que M. Bellot a repris à la date du 1er octobre 2020 son mandat de membre du Parlement wallon.

(Assentiment)

(Applaudissements)

L'article 2, § 3, du décret du 12 juillet 1999 organisant le remplacement du membre du Parlement wallon nommé par le Roi en qualité de ministre ou de secrétaire d'État fédéral dispose que, lorsqu'il est mis fin au mandat de ministre ou de secrétaire d'État fédéral du membre du Parlement visé à l'article 24*bis*, § 2*bis*, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, le membre du Parlement réintègre sa place de premier suppléant en ordre utile de la liste sur laquelle il a été élu.

Il appartient donc à l'assemblée d'acter que M. Botin, suppléant de M. Bellot, a réintégré, dès le 1er octobre 2020, la place de premier suppléant en ordre utile de la liste n° 6 de la circonscription électorale de Dinant-Philippeville.

Au nom de l'assemblée, je remercie M. Botin pour le travail effectué au sein de notre Parlement.

(Applaudissements)

**ÉLECTION D'UN MEMBRE DU
GOUVERNEMENT WALLON EN
REMPLACEMENT D'UN MEMBRE
DÉMISSIONNAIRE**

M. le Président. - Par arrêté royal du 1er octobre 2020, M. Dermagne a été nommé membre du Gouvernement fédéral.

Il nous appartient, en application des articles 61 et 73 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et de l'article 138 de notre règlement, de procéder à l'élection d'un nouveau membre du Gouvernement wallon.

L'article 60, § 1er, de la même loi prescrit que tout candidat présenté par la majorité absolue des membres du Parlement est proclamé élu.

J'ai été saisi de l'acte de présentation de M. Collignon portant la signature de la majorité absolue des membres du Parlement.

Je constate que cette candidature est conforme aux stipulations de l'article 60, § 1er, de la loi spéciale précitée et de l'article 133 du règlement.

Je constate également que M. Collignon répond aux conditions d'éligibilité énoncées à l'article 59, § 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles.

En conséquence, je déclare élu membre du Gouvernement wallon M. Christophe Collignon.

(Applaudissements)

Je prie M. Collignon, conformément au prescrit de l'article 62 de la même loi spéciale, de prêter le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. Collignon, Ministre. - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

(Applaudissements)

M. le Président. - Je proclame M. Collignon installé en qualité de membre du Gouvernement wallon.

Au nom de l'assemblée, je vous félicite et vous souhaite un excellent travail.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je voudrais, au nom de mon groupe, féliciter le nouveau ministre des Pouvoirs locaux et l'encourager dans les chantiers qui sont les siens : les zones de secours, les pensions et les finances locales, mais également les ambitieux engagements de rénovation et de construction de nouveaux logements publics.

Par ailleurs, je peux me féliciter que notre Gouvernement ne soit pas davantage perturbé par la mise en place du nouveau Gouvernement fédéral.

C'est un aspect important pour la continuité de l'action gouvernementale, Monsieur le Ministre-Président.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Tout d'abord, nous parlons d'un ministre qui n'est pas là : dommage pour M. Ducarme, qui a été ministre pendant deux heures.

Dans ce cadre, on voit qu'il y a eu une précipitation pour avoir un certain nombre de places, un mépris de la réglementation concernant le genre ou un mépris des femmes.

Monsieur Collignon, vous êtes devant un défi de taille.

On ne peut pas dire que M. Dermagne n'ait rien fait. Par exemple, il a posé un acte positif concernant la rénovation des logements. Ce qu'il n'a pas fait, c'est arrêter les expulsions locatives pendant la crise sanitaire. On a eu l'occasion d'en parler. Notre Région est celle qui a repris le plus rapidement ces expulsions locatives. C'est un élément sur lequel il faudra agir.

Le second élément c'est que, contrairement à d'autres régions, notamment Bruxelles et notamment votre parti d'ailleurs, il n'y a pas eu d'aide directe pour les locataires et c'est quelque chose qui manque.

Plus largement, le défi du logement est un défi essentiel. Votre ministre-président disait il y a peu que la question du logement est un des leviers essentiels pour lutter contre la pauvreté. Or, on constate que 44 % des locataires sont actuellement sous le seuil de pauvreté. Il faut agir par rapport à cela. On pourrait agir par une grille des loyers ; votre formation politique et votre Gouvernement ont choisi la grille indicative qui n'a pas l'effet que l'on voulait, puisque cela ne baisse pas les loyers. On devrait plutôt mettre en place une grille contraignante. La bonne nouvelle est que nous ne serions pas les seuls à vous soutenir puisque M. Frédéric, non pas comme chef de groupe, mais à titre personnel, a déjà dit que lui-même soutenait cette logique des grilles contraignantes. Il s'en rappelle.

Sur la question du logement, il y a un défi de taille.

Le dernier élément par rapport à cela, c'est que si l'on veut réellement abaisser les loyers, il faut concrétiser une promesse de Gouvernement qui est faite au Gouvernement au niveau de la Région wallonne, cela veut dire élargir le parc locatif public. Vous savez comme moi que le nombre de gens qui attendent ce type de logement est important, puisque l'on parle de 40 000 candidatures, qui représentent 90 000 personnes

qui attendent ce type de logement. C'est le défi de votre mandat de construire ces logements, d'élargir le parc locatif qui sera le moyen essentiel de faire baisser le loyer pour toutes les personnes confrontées à des problèmes locatifs.

Le dernier élément que je voulais vous soumettre, Monsieur Collignon, c'est la raison pour laquelle, à l'avis de notre groupe, il y a bien un empêchement à ce que vous soyez ministre. Vous n'êtes pas seulement ministre du Logement, vous êtes aussi ministre de la transparence administrative au niveau notamment des pouvoirs locaux. C'est vous qui garantissez cette transparence administrative. Le constat est que, comme bourgmestre, ce n'est pas ce que vous faites. Comme bourgmestre, vous êtes l'objet de plusieurs décisions...

M. le Président. - Je vous rappelle que M. Collignon n'est plus bourgmestre. Puisque vous êtes tellement attentifs aux respects légaux, puisque vous avez commencé votre intervention là-dessus, M. Collignon, à l'instant, est ministre, il n'a aucune compétence tant que le Gouvernement n'a pas réparti les compétences en son sein.

(Applaudissements)

Vous vous adressez à quelqu'un dont vous ne savez pas quelles compétences il aura.

Je vois que M. le Ministre-Président veut la parole, je vais lui donner, puis je vous donnerai la parole pour terminer.

M. Mugemangango (PTB). - Puis-je terminer avant ?

M. le Président. - Vous pouvez terminer, ainsi cela permettra au ministre-président d'allumer son micro.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - J'entends ce que vous dites, Monsieur Marcourt, mais les faits sont les faits. Formellement, vous avez raison. Les faits sont que M. Collignon ici présent était, jusqu'il y a peu, si vous voulez, bourgmestre d'une commune qui fait l'objet de décisions notamment de la Commission d'accès aux documents administratifs. M. Collignon, qui fait l'objet de cette décision, s'est assis lui-même deux fois sur ces décisions-là. Dans ce sens-là, il y a une contradiction entre le fait que M. Collignon, ex-bourgmestre, si vous préférez, s'assied sur les décisions de la CADA et M. Collignon, peut-être prochain ministre des Pouvoirs locaux et notamment garant de la tutelle de la transparence administrative, doit assurer cette transparence pour l'ensemble des communes. D'autant plus que cela va poser un conflit d'intérêts puisque, à un moment donné, dans le futur, s'il se confirme que M. Collignon a les attributions qu'on lui prête, il va alors devoir prendre position sur potentiellement son

dossier à lui ou le dossier de la Ville de Huy. Il y a donc bien un conflit d'intérêts.

Dernier élément, c'est un acte qui n'est pas bénin. Le fait de s'asseoir sur ce type de décision est un acte illégal. Dans ce sens-là...

M. le Président. - Je vous rappelle que vous sortez complètement de l'ordre du jour qui ne prévoyait pas cela. Je vous demande de terminer.

M. Mugemangango (PTB). - Pas du tout, on est en train de parler de la nomination d'un ministre.

Je termine alors brièvement. Je dis que ce sont les raisons pour lesquelles, parce qu'il y a conflit d'intérêts et parce qu'il est maintenant dans une situation illégale, nommer M. Collignon potentiellement comme ministre des Pouvoirs locaux et comme garant de la transparence administrative, c'est un peu comme demander à un braconnier de devenir garde-chasse.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je tiens à m'excuser de prendre la parole, je n'avais pas du tout cette intention.

Notre collègue, dans un moment de grande courtoisie – je voudrais remercier M. Desquesnes pour la sienne –, en profite encore pour parler sur les sujets qu'il souhaite.

En l'écoutant, je me disais que l'on est dans la chanson de Dalida : Paroles, paroles, paroles. Paroles, paroles, paroles.

(Rires)

Monsieur le Chef de groupe du PTB, je vous ai moi-même donné l'occasion d'entrer dans notre Gouvernement. Vous auriez pu avoir une influence déterminante sur la CADA, sur les loyers, sur la grille obligatoire – tout ce que vous racontez –, et vous avez refusé de prendre vos responsabilités. Vous vous contentez, séance après séance du Parlement, de parler, parler, et faire croire à nos concitoyens que vous avez la solution. Vous aviez une occasion et vous ne l'avez pas saisie. De grâce, un peu de modestie.

Je ne vous empêche rien, vous dites ce que vous voulez. En démocratie, c'est le minimum que l'on puisse faire.

Dans des circonstances comme celles-ci – je ne sais pas si cela existe encore –, il y a un minimum de bienséance et de bienveillance bien que nous soyons des opposants politiques.

On est là sur une question de personne. Voilà un nouveau ministre qui arrive, qui a été proposé. Voilà un

parlement qui vient de voter une prestation de serment. Cela a un côté un peu solennel. Manifestement, chez vous, si ce n'est pas la révolution, si l'on ne jette pas les pierres à travers les fenêtres, cela ne va pas.

Paroles, paroles, paroles.

J'en termine, Monsieur le Président, parce que je voudrais m'associer aux félicitations exprimées par M. Desquesnes à l'ensemble du Gouvernement, en attendant la répartition des compétences, dans quelques minutes, quand le Gouvernement va se réunir, nous félicitons le nouvel arrivé, Christophe Collignon.

(Applaudissements)

M. le Président. - Comme le veut la tradition, le dernier mot est au Parlement.

Je vous donne la parole en vous demandant d'être bref et je vous rappelle que nous sommes hors sujet de l'ordre du jour.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - J'avais déjà été confronté à la rhétorique de M. Di Rupo, mais rarement à ses talents de chanteur. Cela, c'est nouveau.

Monsieur Di Rupo, c'est un moment important. Vous dites que c'est un moment solennel, mais c'est plus qu'un moment solennel : c'est un moment politique important. L'équipe gouvernementale change et elle intègre un nouveau talent – je ne conteste d'ailleurs pas les compétences en tant que telles de M. Collignon –, elle intègre une personnalité dans son Gouvernement, qui va devoir prendre en main des dossiers importants.

Vous parlez de démocratie. Le début de la démocratie, c'est la transparence et c'est, pour tout un chacun d'avoir, la possibilité de contrôler les actes politiques de votre Gouvernement et les actes politiques des autres entités, notamment locales.

Vous revenez régulièrement avec le fait que le PTB a refusé de participer à cette majorité.

(Réactions dans l'assemblée)

La principale raison pour laquelle le PTB a refusé de participer à cette majorité, c'est le manque de confiance dans votre majorité. Le problème, c'est que, jour après jour, semaine après semaine, vous confirmez ce manque de confiance.

Je vous rappelle, Monsieur Di Rupo, que c'est dans votre DPR qu'il y a le mot « transparence ». Dans votre DPR, vous garantissez que vous allez organiser la transparence au niveau des pouvoirs publics. Dans les actes que vous posez, que ce soit vis-à-vis de cette Commission d'accès aux documents administratifs ou que ce soit dans le fait de rendre votre action politique transparente et donc contrôlable, vous faites le contraire de ce que vous dites.

La méfiance que nous avions il y a quelques mois est en train de se confirmer.

(Réactions dans l'assemblée)

J'en termine.

Elle est en train de se confirmer jour après jour et semaine après semaine.

M. le Président. - Nous avons bien compris, et je vous demande de conclure.

M. Mugemangango (PTB). - La nomination de M. Collignon au poste de vérificateur de la transparence au niveau des pouvoirs locaux pose un problème entre les actes et les paroles.

(Applaudissements)

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

M. le Président. - Je vous propose de procéder par tirage au sort au remplacement de M. Collignon, membre démissionnaire, au sein de la Commission de vérification des pouvoirs.

(M. le Président procède au tirage au sort)

L'heureux élu est M. Laurent Agache.

(Applaudissements)

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Nous reprenons la commission spéciale à 10 heures.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 9 heures 21 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Collignon, Ministre
M. François Desquesnes, cdH
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Jean-Claude Marcourt, Président
M. Germain Mugemangango, PTB

INDEX DES MATIÈRES

- Élection d'un membre du Gouvernement wallon en remplacement d'un membre démissionnaire
- Remplacement d'un membre de la Commission de vérification des pouvoirs
- Reprise de mandat

ABRÉVIATIONS COURANTES

CADA	Commission d'accès aux documents administratifs
DPR	Déclaration de politique régionale